

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241007-DE
Reçu le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20241007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Pierre-le-Chastel, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 16/10/2024.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 59

Votants : 66 (dont 1 double voix et 6 pouvoirs)

Objet : Création d'un Poste de Chargé(e) de Mission « Animation Territoriale en Santé Mentale »

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que, déployée dans une approche d'aménagement du territoire et de santé publique, la démarche de Contrat Local de Santé vise essentiellement à mettre en lien les professionnels de santé, organiser des actions de prévention dans le but de réduire les inégalités d'accès aux soins. En mars 2024, le 3ème CLS des Combrailles a été signé entre le SMADC, l'ARS Auvergne Rhône Alpes et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs en ayant la volonté d'accentuer le travail de coordination, l'articulation des dispositifs et de développer le volet santé mentale.

La santé mentale est un enjeu de santé publique majeur sur le territoire avec des taux de mortalité par suicide et de consommation de médicaments psychotropes plus élevés que la moyenne départementale. Le territoire est dépourvu de centre hospitalier de proximité et la prise en charge en psychiatrie est devenu impossible avec l'absence totale de médecin psychiatre. Il existe quelques psychologues, inégalement répartis sur le territoire.

La question de la prévention du suicide, notamment dans le monde agricole a été abordée depuis le 1er CLS avec la mise en place progressive d'un réseau « sentinelles » pour repérer les situations fragiles et les orienter vers le bon interlocuteur qui saura le prendre en charge.

Dans le cadre du diagnostic territorial de santé plusieurs besoins ont été exprimés par les acteurs, la population et les professionnels de santé comme un besoin d'interconnaissance des acteurs et de l'existant, la nécessité de sensibiliser au maintien d'une bonne santé mentale et de mettre en place des actions de prévention notamment sur les addictions.

Fort de ces constats, le projet consiste à créer les conditions à l'émergence d'une plateforme sanitaire et sociale réunissant des acteurs de secteurs variés (social, prévention santé, sanitaire, médico-social, insertion...), dont le but sera de favoriser les échanges, l'interconnaissance, d'apporter un soutien aux acteurs du territoire impliqués dans la santé mentale.

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241007-DE
Reçu le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024

Cette action découle directement du Contrat Local de Santé des Combrailles et en particulier de l'axe 2 intitulé Agir en faveur de la santé mentale.

L'opération est structurée selon 2 volets :

1 - Mobiliser les acteurs autour de la santé mentale sur le territoire en créant la plateforme sanitaire et sociale en santé mentale. Il s'agit ainsi de favoriser la mise en réseau des acteurs et d'animer des groupes de travail afin d'organiser des actions de prévention et de sensibilisation à destination de la population et des professionnels : état des lieux des besoins et des ressources, animer et sensibiliser le collectif d'acteurs, animer des groupes de travail thématiques, piloter des projets en santé mentale, actions d'information et de communication dans une démarche de déstigmatisation et de promotion de la santé mentale, sensibilisation auprès des professionnels et de la population, impulser la formation de premier secours en santé mentale, évaluation des actions...

2 - Animer le réseau sentinelle en prévention du suicide en partenariat avec l'IREPS ARA : animer les temps de regroupements des personnes formées, créer des outils pour faire vivre le réseau et en organiser des actions de sensibilisation, des temps forts pour les membres du réseau, développer le réseau en poursuivant le repérage des personnes à former et organiser les formations si nécessaire.

Dans ce cadre il est envisagé de créer un poste de chargé(e) de mission « Animation territoriale en santé mentale ». Les missions de ce poste recouvrent l'animation de la plateforme en santé mentale et l'animation du réseau sentinelle en prévention du suicide, déclinées de la manière suivante :

Mise en réseau des acteurs et animation de la Plateforme sanitaire et sociale et plus particulièrement :

Effectuer un état des lieux des besoins et identifier les ressources

- Animer et sensibiliser le collectif d'acteurs
- Mettre en place et animer des groupes de travail thématiques au sein du collectif de la Plateforme
- Impulser et piloter des projets en santé mentale, en articulation avec les acteurs du territoire
- Mettre en place des actions d'information et de communication dans le cadre des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) dans une démarche de déstigmatisation et de promotion de la santé mentale
- Mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels et de la population.
- Contribuer à déployer la formation de premier secours en santé mentale (PSSM) auprès des acteurs institutionnels et associatifs du territoire.
- Communiquer sur les actions en santé mentale auprès des partenaires, populations
- Elaborer des outils d'évaluation des actions

Animation du Réseau sentinelle en prévention du suicide et notamment :

- Co-construire et co-animer les temps de regroupements des personnes formées
- Mettre en place des outils pour faire vivre le réseau
- Organiser des actions de sensibilisation et des temps forts pour les membres du réseau

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241007-DE
Reçu le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024

- Développer le réseau en poursuivant le repérage des personnes à former et organiser les formations si nécessaire.
- Développer le dispositif Vigilans auprès des professionnels de santé

Ce poste fait l'objet d'un financement de la part de l'ARS sur la durée du contrat (22 500€ en année 1 et ensuite 7 500 € sur les 4 autres années). Ce financement est complété sur les trois premières années par un financement LEADER.

Le Président propose donc de créer un poste de chargé(e) de mission « Animation territoriale en santé mentale », à temps complet (35h00 hebdomadaires) sur le grade d'attaché territorial, dans le cadre de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article L.332-8 1°.

Ce poste serait pourvu par un(e) contractuel(le), pour la durée du financement de celui-ci, renouvelable. La personne recrutée sera rémunérée en référence à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux (catégorie A).

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical,

DECIDE : de créer un poste de chargé(e) de mission « Animation territoriale en santé mentale », à temps complet (35h00 hebdomadaires) sur le grade d'attaché territorial, dans le cadre de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article L.332-8 1°

DIT : que ce poste sera pourvu par un(e) contractuel(le), pour la durée du financement de celui-ci, renouvelable. La personne recrutée sera rémunérée en référence à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux (catégorie A).

DIT : que les crédits seront prévus au chapitre 012 du budget primitif 2024 et suivants.

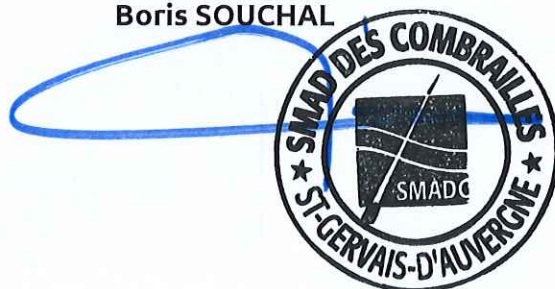
AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à cette création de poste et nomination de l'agent.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



**ASSEMBLEE GENERALE DU 30 OCTOBRE 2024
A ST-PIERRE LE CHASTEL
Liste des Présents**

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241007-DE
Reçu le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bromont Lamothe	Anthony LEROY
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Cisternes la Forêt	Christophe FEUILLADE
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIERE
Gimeaux	Aurélie LAFAY
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Jean-Luc PORTE
La Goutelle	Ida GIRAUD
Landogne	Claude COLLANGE
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelise DURON
Les Ancizes Comps	Annie GARRACHON
Lisseuil	André BROMONT
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille	Hélène VERNADAT
Pontaumur	Charles CARRIAS
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Prompsat	Hubert CHAPUT
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Saint-Avit	Nelly CHEFDEVILLE
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Hilaire les Monges	Patrick ROCHETTE
Saint-Jacques d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Sulpice	Christian ERAGNE
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Servant	Sylvain DURIN
Tortebesse	Gilles BOULAY
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Olivier GLOWACKI
COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Yannick BONY Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY
Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT

	Pays de Saint-Eloy	Gérard VENAULT Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
AR Prefecture		
063-256301375-20241030-DCS20241007-DE Reçu le 06/11/2024 Publié le 06/11/2024	CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX PRESENTS	
	Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Ours	Grégory BONNET Clémentine RAINEAU Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets	Beauregard Vendon (excusés)
Bourg-Lastic (excusés)	Briffons (excusés- POUVOIR)
Bussières-près-Pionsat (excusée)	Buxières-sous-Montaigut
Charensat (excusée)	Châteauneuf les Bains (excusés)
Château-sur-Cher	Combrailles (excusé)
Combronde (excusés)	Davayat (excusé)
Durmignat (excusée)	La Celle d'Auvergne (excusé)
La Cellette (excusée)	La Cruzille
Lapeyrouse (excusée – POUVOIR)	Loubeyrat (excusé)
Manzat (excusés)	Marcillat (excusés)
Menat (excusées)	Messeix (excusé)
Miremont (excusé)	Montcel (excusée – POUVOIR)
Neuf-Eglise (excusée)	Pionsat (excusés)
Pouzol (excusée)	Prondines (excusés – POUVOIR)
Saint-Angel (excusé)	Saint-Eloy les Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs (excusée)	Saint-Germain-près-Herment (excusé)
Saint-Hilaire-Près-Pionsat (excusé - POUVOIR)	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner (excusée)	Saint-Maurice-près-Pionsat
Saint-Pardoux (excusé)	Saint-Priest-des-Champs (excusée)
Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)	Saint-Rémy-de-Blot (excusés)
Sauvagnat (excusé)	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Teilhet (excusé)
Tralaigues (excusées)	Vergheas (excusé)
Virlet (excusée)	Vitrac (excusé)
Yssac-la-Tourette (excusé)	

Communautés de communes :

Monsieur Julien PERRIN, excusé-**POUVOIR**
Monsieur Laurent DUMAS, excusé

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)
Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241007-DE
Reçu le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024